
Textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés

IDCC 1942

[Par arrêté portant fusion de champs conventionnels du 27 juillet 2018 (JO, 7 août), la CCN est

rattachée à la CCN du textile. Ainsi, le champ d'application professionnel et territorial de la CCN est désormais inclus dans celui de la CCN «Textile industrie», dite CCN de rattachement, et les dispositions en vigueur de la CCN sont rattachées à la convention de rattachement.]

